



N°72

Le Lien

LE JOURNAL
MUNICIPAL

MARS :: AVRIL :: MAI 2024

saint-ismier.fr

- P07** 200 arbres plantés dans la forêt
- P10** 9 ATSEM pour le bien-être des enfants
- P17** Des animations pour les seniors

Dossier : budget P12-P13



RETROUVEZ TOUTE
L'ACTU DE LA VILLE
DE SAINT-ISMIER



Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations
municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles... :
Instagram ou www.facebook.com/villedesaintismier
(il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook pour consulter)

+ D'INFOS
WWW.SAINT-ISMIER.FR

Flasher
sur moi!



HORAIRES MAIRIE

ACCUEIL DE LA MAIRIE

Tél. : 04 76 52 52 25

Tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
(le mardi jusqu'à 18h30 sur RDV).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Accueil du public, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 92 77 ou à social@saint-ismier.fr

SERVICE « CADRE DE VIE » (URBANISME - SERVICES TECHNIQUES)

Tél. : 04 76 52 52 33

> Lundi de 14h à 17h.

> Mercredi et vendredi de 9h à 12h sur RDV.

SERVICE « ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE » (EJS)

Accueil du public (Maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h30, sauf mardi matin et mercredi après-midi sur RDV

au 04 76 52 93 69. En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf mercredi après-midi sur RDV.

SERVICE PETITE ENFANCE « CRÈCH'NDO »

Ouverture de 7h45 à 18h30 du lundi au vendredi. Sur RDV au 04 76 52 31 58.

MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE

Tél. : 04 76 52 92 76

Mail : mediatheque@saint-ismier.fr

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).

> Mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h et ouverture supplémentaire le jeudi de 10h à 12h en période de petites vacances.

> Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h.

> Samedi de 10h à 12h30.

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE DE SAINT-ISMIER : 17 ou 04 76 52 15 45

POLICE MUNICIPALE : 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

PHARMACIE DE GARDE : 3237 (appel payant) - www.servigardes.fr

SAPEURS-POMPIERS : 18

SAMU, MÉDECIN ET DENTISTE DE GARDE : 15

CENTRE ANTIPOISON DE LYON : 04 72 11 69 11

ÉLECTRICITÉ (ENEDIS) : 09 72 67 50 38

GAZ (GRDF) : 0 800 47 33 33

EAU (SAUR) : 04 57 38 50 09

ASSAINISSEMENT : astreinte d'urgence 7j/7j et 24h/24h

de la société Véolia : 04 76 61 39 34

RELATION AUX USAGERS DES EAUX DU GRÉSIVAUDAN : 04 76 99 70 00

PERMANENCES CONCILIATEUR :

Les permanences du conciliateur se tiennent 2 mercredis par mois de 9h à 12h, sur RDV au 04 76 52 52 25 ou michele.quille@conciliateurdejustice.fr

SERVICES

DÉCHETTERIES

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet.

Ouverture 7 j / 7 j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).

+ d'infos au : 04 76 08 03 03 - communauté de communes ou www.le-gresivaudan.fr

JOURS DE COLLECTE

> Ordures ménagères le lundi et mardi (au dessus de la nationale), jeudi et vendredi (en dessous de la nationale).

> Recyclables « Je trie » le mardi.

Pas de collecte les jours fériés. Report systématique au mercredi de la semaine concernée.

+ d'infos au : 04 76 08 03 03 - communauté de communes ou www.le-gresivaudan.fr

OBJETS TROUVÉS

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne-Police municipale ».



BRÈVES

Dates des vacances scolaires

Vacances de printemps : fin des cours le samedi 13 avril et reprise des cours le lundi 29 avril 2024.

Vacances été : fin des cours le samedi 6 juillet 2024.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

IMPORTANT : les classes vaqueront le 10 mai et le 11 mai 2024.

Ouverture des accueils de loisirs

Vacances de printemps 2024 :

Le centre de loisirs pour les 3-12 ans et le local jeunes pour les 11-17 ans seront ouverts du lundi 15 avril au vendredi 26 avril 2024.

Les programmes d'activités et les dates d'inscriptions en ligne seront disponibles fin mars sur le site internet de la mairie, rubrique Jeunesse. Renseignements auprès du service EJS : loisirs.3-12@saint-ismier.fr ou loisirs.ados@saint-ismier.fr et par téléphone au 04 76 52 93 69.

Vacances été 2024 :

Le centre de loisirs pour les 3-12 ans et le local jeunes pour les 11-17 ans seront ouverts du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024 avec une fermeture estivale à prévoir ultérieurement. Les programmes d'activités seront disponibles début juin et les dates d'inscriptions en ligne mi-juin, sur le site Internet de la mairie, rubrique Jeunesse.

Renseignements auprès du service EJS : loisirs.3-12@saint-ismier.fr ou loisirs.ados@saint-ismier.fr et par téléphone au 04 76 52 93 69.

Horaires en période scolaire de la médiathèque :

- mardi - jeudi - vendredi : de 16h30 à 19h00

- mercredi : de 10h00 à 12h30 et 14h00 à 19h00

- samedi : de 10h00 à 12h30

Ouverture supplémentaire le JEUDI de 10h00 à 12h00 pendant les petites vacances scolaires.

Venez profiter de nos collections et de nos espaces de lecture !

Fermeture du 8 au 13 mai inclus.

04 76 52 92 76 - mediatheque@saint-ismier.fr

État civil

MARIAGES

La municipalité présente ses félicitations aux époux.

• **Madame Elise ENARD et Monsieur Valentin JAILLET**

mariés le 18 novembre 2023

• **Madame Maeva MONGELLI et Monsieur Michael MORLANI**

mariés le 9 décembre 2023

NAISSANCES

La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents.

• **Victoire MASSON** née le 12 octobre 2023

• **Arthur RONDET** né le 08 novembre 2023

• **Louis LITTY** né le 30 décembre 2023

• **Andrea CORSINO** née le 19 janvier 2024

DÉCÈS

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles et amis.

• **Nous regrettons de devoir vous annoncer le décès de Michel GARIN**, est disparu le 20 janvier 2024 à l'âge de 82 ans. Ismérien depuis plus de 50 ans, il a toujours été très actif au sein des animations proposées par la chorale Les Baladins et le Comité des fêtes de la ville. Par ailleurs, il a officié dans les sapeurs-pompiers volontaires et, ancien combattant, il participait à toutes les cérémonies commémoratives militaires. Nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et adressons à Nicole, son épouse, nos sincères condoléances.





Henri Baile, maire de Saint-Ismier

L'amertume d'un maire



« Pour un maire qui choisit de réviser le Plan Local d'Urbanisme de sa commune, les contraintes sont nombreuses.

L'une d'elles est la loi « Climat et résilience » votée en juillet 2021, qui, au nom de l'intérêt supérieur de la transition écologique, opère une dépossession des pouvoirs d'urbanisme du maire en réduisant, sans discernement, les surfaces foncières constructibles au prorata de la consommation des années antérieures. Pour Saint-Ismier cette loi conduit à une perte de constructibilité de 15 hectares.

L'autre est la loi relative à la « Solidarité et au Renouvellement Urbain », dite "Loi SRU", du 13 décembre 2000 qui impose aux communes de plus de 3500 habitants, d'offrir 25% de logements sociaux d'ici à 2025 pour répondre à la pénurie nationale actuelle. Un objectif louable, car le manque de logements à un prix abordable abîme le quotidien de millions de familles, obère leur avenir et devient, particulièrement à Saint-Ismier, le premier obstacle à l'embauche pour des emplois de service dont notre population vieillissante a besoin...

Alors même que les offices gérant ce type d'habitat sont entrés brutalement en crise en 2017, lorsque l'État les a privés de 1,3 milliard d'euros de ressources par an. Ce même État, sous prétexte que Saint-Ismier ne compte que 11% de logements sociaux et après nous avoir infligé 1 million et demi d'euros d'amende en 4 ans pour « commune carencée » me retire, par un arrêté préfectoral du 17 novembre 2023, le droit de signer les permis de construire pour les constructions collectives à partir de 5 logements !

Or, signer les permis de construire constitue un acte fondamental dont la responsabilité a été confiée aux maires depuis le décret du 1er avril 1984 en application des lois de décentralisation du 7 janvier et du 22 juillet 1983. Un acte politique qui permet l'expression démocratique des attentes d'une population en ce qui concerne l'évolution de son environnement urbain, social et paysager.

C'est la raison pour laquelle, face au cynisme dont l'État fait preuve et face à une décision que je considère comme attentatoire à nos orientations politiques, j'ai choisi, le 2 février dernier, d'introduire devant le tribunal administratif de Grenoble, une requête en annulation de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2023.

Et pour cause : ce dernier vise une commune contrainte de payer une amende de 400.000 euros par an pour « carence », alors qu'elle ne dispose pas de foncier public pour construire elle-même des logements à prix abordable et que ce même État, sourd au discernement du maire, lui refuse de libérer des surfaces foncières pour réaliser le PLU communal. La quadrature du cercle !

Plaise au tribunal d'entendre l'amertume d'un maire qui refuse la triple peine pour sa commune. »

***j'ai choisi,
le 2 février dernier,
d'introduire
devant le tribunal
administratif
de Grenoble,
une requête en
annulation de
l'arrêté préfectoral
du 17 novembre
2023.***



SOMMAIRE

- P04 - P05 • INSTANTS VOLÉS
- P06 - P07 • ACTUALITÉS
- P08 • PETITE ENFANCE
- P09 - P11 • ÉDUCATION
- P12 - P13 • DOSSIER

- P14 • VIE PUBLIQUE
- P15 • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- P16 - P17 • SOCIAL
- P18 • PORTRAIT

- P19 - 20 • MÉDIATHÈQUE
- P21 • ASSOCIATIONS
- P22 • ANIMATIONS
- P23 • AGORA
- P24 • AGENDA





UN DÉBUT D'ANNÉE FESTIF

Le goûter organisé par le C.C.A.S. en ce début d'année a été un véritable succès auprès des séniors de la ville. Véritable moment d'échanges et de convivialité.

REMISE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL

En ce début d'année, Monsieur le Maire a remercié 3 agents de la ville pour leur investissement au service des Ismériens.

Défenseurs d'un service public de qualité, il les a distingué pour leurs 20 ans voire 30 ans d'engagement dans le service public. Merci à eux !



Nathalie Baudy, service marchés publics



Brigitte Berliouz, ATSEM



Adolphe Loizzo, services Techniques



LE VINYLE S'INSTALLE À LA MÉDIATHÈQUE

À l'occasion de l'inauguration de son nouveau service de prêt de vinyles, la médiathèque a organisé avec le Local Jeunes une initiation au scratch à destination des jeunes et des adhérents de la médiathèque.

UN MONDE DE BULLES

Un spectacle féérique de bulles de savon, de magie et de jonglerie... à l'Espace Agora. Un événement qui s'inscrit dans la riche programmation de la saison culturelle.



CARNAVAL

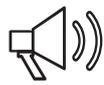
La fête a été totale avec une excellente ambiance, un beau spectacle, de magnifiques déguisements, et un Monsieur Carnaval plus vrai que nature. Bravo aux enfants du centre de loisirs et aux animateurs pour cette réalisation.



ACTIVITÉS DANS LA NATURE

Le Local Jeunes a profité de plusieurs activités pendant les vacances d'hiver : sortie en forêt avec un repas au chaudron au Col de Porte, sortie luge et tubing au Col de Marcieu... Des vacances des plus agréables !





Obligation légale de débroussaillage avant le 1^{er} juin

Vous êtes concerné si votre habitation et sa voie d'accès se situent à moins de 200 m d'un espace boisé ou sont incluses dans un espace boisé (surface minimale de 4 ha et couvert végétal de 10% minimum).

Pourquoi cette obligation ?

Dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, un arrêté préfectoral classe notre commune dans une zone à risque. Il s'agit de limiter la propagation du feu et de protéger tout à la fois les habitations et la forêt.

Comment débroussailler ?

Il faut assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal en réduisant les combustibles végétaux de toute nature (bois morts, broussailles...).

Une distance de 50 mètres, mesurée à partir de la construction, est impérative ce qui peut amener à intervenir soi-même sur la propriété voisine si le voisin n'agit pas.

Soyons vigilants :

Les périodes de canicule augmentent... le risque aussi.

Le Maire est chargé de la bonne application de cette obligation. Il doit s'assurer que toutes les mesures sont prises et peut être amené à appliquer les sanctions prévues par la loi.

Plus d'informations sur le site Internet de la commune à la rubrique cadre de vie-développement durable. ■

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES UNE OBLIGATION EN 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en France, chacun d'entre nous doit disposer d'une solution de tri des biodéchets à la source. Jetés dans la poubelle noire, nos déchets organiques composés à 80% d'eau, sont incinérés ou enfouis. Or, ces déchets sont une ressource pour produire de l'engrais, du compost, ou de l'énergie (le biométhane). Les déchets alimentaires comme les épluchures, les restes de repas et les déchets verts représentent un tiers de nos poubelles. Pour éviter le gaspillage et la perte d'une matière organique précieuse, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (A.G.E.C.) oblige les autorités locales à fournir aux ménages un moyen facile de composter ou de trier des déchets organiques. Les collectivités sont libres de définir



l'organisation qui leur convient le mieux. Saint-Ismier fait partie des communes dont les déchets sont gérés en direct par la communauté de communes du Grésivaudan. Pour aider les citoyens de la vallée, la C.C.L.G. a opté pour la distribution de composteurs. Anticipant la directive, elle a proposé d'équiper gratuitement les foyers de son territoire en composteurs et bio-seaux*. En 2023,

4 300 composteurs ont été distribués. Une nouvelle campagne de distribution va débiter au printemps de cette année, avec une étape à Saint-Ismier, **le samedi 5 juin entre 9h00 et 13h00 sur le parking du collège.** ■

* récipient qui permet de collecter pendant plusieurs jours les déchets de cuisine que vous souhaitez composter.

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR GRATUITEMENT ?

Vous avez une carte de déchetterie et un compte personnel associé ? Vous pouvez vous inscrire directement à une permanence de distribution depuis le site de la C.C.L.G.

Vous avez une carte de déchetterie mais pas encore de compte personnel associé et vous avez donné une adresse mail valide au moment de la création de votre carte ? Le service Déchets vous a adressé un mail dans lequel se trouve votre référence usager. C'est cette référence qui va vous permettre de créer votre espace personnel et donc de vous inscrire à une permanence de distribution.

Vous n'avez pas de carte de déchetterie ? Demandez-la en ligne

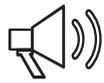


sur www.le-gresivaudan.fr ou directement à l'accueil du service Déchets.

Pour celles et ceux qui n'ont pas de jardin ou résident en habitat collectif, Le Grésivaudan accompagne la mise en place de sites de compostage collectif sur des lieux publics ou privés. N'hésitez pas à

contacter le service Déchets par mail : soscompostage@le-gresivaudan.fr ■

 Informations : soscompostage@le-gresivaudan.fr



Plan Local d'Urbanisme : approbation de la déclaration de projet n°2

Dans l'objectif de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général visant la réalisation de logements sociaux, la commune de Saint-Ismier a approuvé la déclaration de projet n°2 lors du conseil municipal du 7 décembre 2023 pour mettre en conformité le Plan Local d'Urbanisme actuel. Ce projet vise à diversifier et conforter l'offre de logements sur le territoire de la commune et à adapter aux besoins des ménages, notamment en garantissant la mixité sociale. C'est pour ces raisons que le site de Corbonne, près du collège, a été retenu. L'ensemble des documents concernant cette mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sont disponibles sur le site internet de la commune à la rubrique cadre de vie-urbanisme. ■

Appel au civisme

Les plus élémentaires règles d'hygiène et de courtoisie commandent de ramasser les déjections laissées par son chien sur l'espace public. Or, lors de l'entretien des espaces verts, les agents municipaux qui participent à l'entretien et l'embellissement de notre cadre de vie constatent qu'il y en a énormément, ce qui pose des problèmes évidents d'hygiène et de salubrité. Rappel : Les propriétaires de chiens doivent procéder immédiatement au ramassage des crottes que cet animal abandonne sur le domaine communal* ainsi que dans les champs de nos agriculteurs.

*** La Police Municipale peut verbaliser les contrevenants d'une amende de 68€. Ils seront désormais particulièrement attentifs au respect de la loi. ■**

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES AURONT LIEU DIMANCHE 9 JUIN



© fr.freeipik.com

Pour vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote, le site Internet service-public.fr vous permet de :

- savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit
- connaître l'adresse de votre bureau de vote
- connaître votre numéro national d'électeur
- savoir si vous avez des procurations en cours
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales

Le vote par procuration

Il est recommandé de ne pas

attendre la dernière minute pour éviter qu'une procuration ne soit pas prise en compte faute d'avoir été réceptionnée à temps. Le plus simple est de l'enregistrer en ligne sur : **maprocuration.gouv.fr**

Rappel : le mandant et le mandataire peuvent être inscrits sur les listes électorales de communes différentes. ■

200 ARBRES PLANTÉS DANS NOTRE FORÊT COMMUNALE

La gestion et l'adaptation de nos forêts est en marche : 200 arbres ont été plantés fin 2023.

Le contexte de changement climatique et de dépérissements des forêts ne peut être ignoré et nous oblige donc à travailler à la gestion de nos forêts sur le long terme (80 à 120 ans), ainsi qu'à envisager dès à présent leur transformation. Depuis plusieurs années dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, le programme de plantation « 1 arbre, 1 habitant » financé par le département de l'ISERE et Syl'acces nous est proposé et nous avons pu dans ce cadre relancer en novembre dernier une campagne de reboisement de notre forêt.

La commune travaille en partenariat avec l'ONF qui identifie les parcelles de la forêt appauvries par des coupes d'affouage et celles où les arbres en place ne réagissent plus ni en termes de renouvellement ni en termes de croissance. L'ONF a préconisé cette année d'intervenir sur une parcelle des Combes avec un itinéraire sylvicole permettant un

enrichissement feuillu à partir d'essences fruitières forestières. Le choix des arbres qui composeront les peuplements de demain prennent en compte les essences locales mais aussi d'autres essences susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques (climat, sol, alimentation en eau...). C'est ainsi que 80 alisiers torminaux, 30 pommiers sauvages, 40 corniers et 50 micocouliers ont été plantés en novembre dernier. En effet, l'évolution du climat impose de nous servir de nos connaissances du passé mais aussi de celles d'aujourd'hui (stations expérimentales, instituts de recherche, outils de simulation...) pour améliorer et accélérer l'adaptabilité de nos forêts au changement climatique en expérimentant des essences qui pourraient venir enrichir la liste de celles qui composent nos forêts régénérées naturellement.

La plantation est un des outils à notre disposition pour diversifier la composition de nos peuplements en introduisant des essences forestières fruitières synonymes d'amélioration de la biodiversité (conservation natu-

ralité, faune) mais aussi comparables avec d'autres finalités



(amélioration de la ressource en bois production, accueil du public).

Ces travaux doivent s'accompagner d'un travail lourd en termes de débroussaillage puisque le bois mort essentiellement présent est très dense. S'y ajoute un travail du sol important (scarificateur à dents sur mini pelle) pour la mise en place des plants dans de bonnes conditions de reprise. D'autre part, les plants bénéficient d'une protection individuelle contre le gibier. ■



LA VIE À LA CRÈCHE



Dans l'unité des bébés, les enfants ont bien évolué, certains découvrent le "quatre pattes". Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux enfants depuis le mois de Janvier.

Dans les unités des plus grands, nos activités s'enchaînent au rythme des saisons : Galette des rois, Fête de l'amour, Carnaval, Journée blanche, Chandeleur, Fête du Printemps...

Les premières rencontres intergénérationnelles ont eu lieu à l'EPHAD "villa du Rozat" et ont été l'occasion de beaux échanges entre les enfants et les personnes âgées.

Un site photographique : nous avons le plaisir de vous annoncer sa mise en place. Il permettra aux parents de consulter les photos de leur

enfant depuis leur ordinateur, tablette et smartphone. Cela leur permettra de découvrir des moments forts du quotidien au sein des unités.

Pour rappel : Crech'ndo propose un accueil de 60 places quotidiennement (10 places chez les bébés, 25 places chez les moyens et 25 places chez les grands). Les petits ont des jours de présence adaptés au besoin des parents. Cette année nous avons le plaisir d'accueillir 72 enfants.

La rentrée de septembre 2024 se prépare avec la commission d'attribution des places qui a eu lieu courant mars. En pratique les parents ayant confirmé la pré-inscription de leur(s) enfant(s), recevront la décision de la commission : admission ou liste d'attente. ■



RELAIS PETITE ENFANCE LES GRÉSİ'MÔMES

2023 aura été une année riche en échanges et en rencontres. À l'EPHAD "villa du Rozat", petits et grands ont fait connaissance et créé du lien intergénérationnel en jeux, rires, et chansons. Au multi-accueil Crech'ndo, pour Pâques, le Relais Petite Enfance a participé à la chasse aux œufs, et en juin, petits et grands ont chanté et dansé ! L'année 2024

s'annonce également pleine d'aventures et de joie : visites à l'EPHAD, carnaval, échanges avec Crech'ndo ponctueront encore l'année comme la chasse aux œufs et le spectacle de Noël ! Et comme les R.P.E. sont aussi des lieux d'échanges pour les professionnelles de la petite enfance, les rencontres du jeudi pour les assistantes maternelles se poursuivent. ■



**Relais Petite Enfance Les Grésimômes – Géraldine Briole -
06.02.52.64.73 – rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr**



DÉPLOIEMENT DES PERMANENCES ÉCOUTE COLLÉGIENS ET LYCÉENS

La Communauté de Communes Le Grésivaudan, en partenariat avec les Centres de Santé Sexuelle (Agathe, Le Douze) et les communes du territoire, déploie des « Permanences Écoute » à destination de tous les collégiens et lycéens des établissements publics du Grésivaudan. Ces permanences existent depuis 2006 dans le Haut-Grésivaudan. Au vu de leur pertinence et de la préoccupation des acteurs locaux concernant la santé mentale des jeunes, ce dispositif est désormais déployé sur tous les établissements du Grésivaudan.

Les permanences sont assurées par des psychologues ou des conseillères conjugales et familiales, et offrent un espace gratuit, confidentiel et libre d'accès pour tous les jeunes qui se posent des questions, qui ont besoin de parler, qui sont inquiets ou angoissés, ou pour qui on s'inquiète. ■



i Informations et prise de rendez-vous pour les ismériens au 04 76 90 06 36.
Permanences du centre Le Douze à Saint-Ismier, Montbonnot-Saint-Martin, Crolles.

ÉCOLE DU PAYSAGE DE SAINT ISMIER : DES LIENS QUI SE RENFORCENT



L'actualité de l'École du paysage de Saint-Ismier est particulièrement riche. Différentes activités illustrent bien la volonté de favoriser les échanges intergénérationnels et de renforcer les liens avec la communauté locale autour de plusieurs axes :

Rencontre avec les résidents de la Villa du Rozat : le projet mémoire et transmission a permis à nos élèves de la classe de seconde GMNF de tisser des liens avec les personnes âgées. Plusieurs rencontrent

ont eu lieu pour aboutir à l'écriture de biographies rédigées par nos élèves. La restitution des livrets aux résidents de la Villa du Rozat a eu lieu autour d'un goûter-lecture le temps d'un après-midi au lycée. Tout le monde était très content de se retrouver et de partager et discuter à nouveau !

Ciné-débat sur le lynx : nous avons eu le plaisir d'organiser un ciné-débat ouvert au public sur le lynx. En collaboration avec L'Observatoire des Carnivores Alpins, nous avons réuni plus de 200 personnes au sein de notre amphithéâtre.

Reprise des paniers de légumes de l'exploitation pédagogique : notre jardinerie va rouvrir ses portes début mars, puis suivront les paniers de légumes de la Bâtie, issus de notre exploitation pédagogique. Cette activité permet non seulement de sensibiliser nos élèves à l'agriculture et à l'alimentation durable, mais aussi de créer des liens avec les Ismériens en fournissant des légumes bio produits sur le territoire.

Marche multigénérationnelle : dans le cadre du programme « enseigner à produire autrement », nous réaliserons cette année une marche qui réunit des élèves, des retraités et d'autres membres de la commune. Les participants pourront partager des moments conviviaux et renforcer les liens intergénérationnels tout en promouvant un mode de vie sain et actif.

Vide-grenier du 1er mai : après une année d'absence, nous avons le plaisir d'organiser un vide-grenier ouvert à toutes et tous. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Au travers de ces différentes initiatives : notre établissement souhaite contribuer à créer un environnement où toutes les générations peuvent se rencontrer, échanger, partager et renforcer les liens au sein de la commune de Saint-Ismier. ■



Informations au 04 76 52 03 63

lycee-horticole-grenoble-st-ismier.educagri.fr

9 ATSEM POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS !

Elles sont aux petits soins pour les enfants tout au long de la journée. Aide précieuse pour les enseignantes des trois écoles maternelles, elles marquent la vie de nos chers bambins et restent longtemps dans leurs souvenirs.

Depuis septembre 2022, elles sont 9 sur la commune de Saint-Ismier. Ce sont les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles, plus communément nommés ATSEM.

L'ensemble de leur mission est méconnu. Elles ont pourtant un rôle primordial dans le fonctionnement des écoles maternelles et dans le suivi et l'accompagnement des enfants.

La mission principale des ATSEM est d'accueillir les enfants dès le matin et de veiller à leur bien-être tout au long de la journée. Elles les accompagnent dans les différentes étapes de la vie quotidienne à l'école : l'aide à l'habillage, l'accompagnement aux toilettes, la surveillance de la sieste ou lors des moments plus ludiques de la récréation. Les ATSEM contribuent ainsi à créer un environnement sécurisé et chaleureux.

En collaboration étroite avec les enseignants, elles apportent un soutien précieux au sein de la classe. Elles participent activement à la mise en place des activités pédagogiques, préparent le matériel nécessaire et veillent au bon déroulement des séquences d'enseignement.

Les ATSEM sont également responsables de l'entretien et de la gestion du matériel pédagogique.

Formées à la prévention des accidents, elles peuvent intervenir rapidement en cas de besoin. Leur présence lors des déplacements à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur contribue à garantir la sécurité des enfants.

Enfin, elles ont un lien privilégié avec les familles et permettent de renforcer le partenariat entre l'école et la famille.

À Saint-Ismier, elles travaillent également sur les temps périscolaires du matin, du midi et du soir, ce qui permet un suivi tout au long de la journée de l'enfant. ■



École Clos Marchand
Dominique, Marie-Ange et Pascale



École Poulatière
Claudia, Brigitte et Sonia



École des Vignes
Pascale, Céline et Laëticia





CARTE SCOLAIRE : LES RÈGLES ÉVOLUENT

En 2024, en matière de carte scolaire, les recommandations de l'Éducation Nationale évoluent afin de proposer aux élèves des conditions d'apprentissage optimisées.

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Patrice Gros, l'a très bien expliqué lors de son entretien avec les élus locaux alors qu'il évoquait les recommandations d'affectation des nouveaux inscrits dans les écoles de l'Académie de Grenoble.

Dans ce cadre, une réduction du nombre moyen d'élèves par classe dans chaque école a été annoncée. Le nouveau seuil de 25 élèves par classe devient le critère d'ouverture et de fermeture de classe.

À Saint-Ismier comme ailleurs, il est donc demandé aux élus de continuer à mener un travail de partenariat avec les inspecteurs de circonscription et les directrices des écoles afin d'affiner les prévisions d'effectifs à court et moyen termes en prenant en compte ce nouveau seuil.

Or, dans notre commune, nous constatons une baisse structurelle des effectifs, baisse identique à celle qui affecte notre territoire et le département. Parallèlement nous constatons des inégalités d'effectifs d'une école à l'autre. Cette situation doit nous amener à raisonner en termes de commune et non d'école pour non seulement respecter les recommandations de l'inspection mais également pour offrir des conditions d'apprentissage optimales aux élèves de Saint-Ismier.

Si l'affectation des élèves de niveau Maternelle et Élémentaire dans chacun des trois groupes scolaires de la commune est bien du ressort du Maire, elle doit néanmoins se faire en partenariat avec l'inspection de circonscription, dans le cadre d'une commission dédiée.



L'affectation dans une école de Saint-Ismier s'effectuera donc désormais, non seulement en fonction de la carte scolaire en vigueur votée en conseil municipal, mais également en fonction de la capacité d'accueil des établissements scolaires.

Aussi, afin de maintenir l'équilibre des effectifs des classes de nos trois écoles, la commune appliquera les recommandations de l'Éducation Nationale, c'est à dire qu'elle raisonnera à l'échelle communale et dérogera à la carte scolaire si nécessaire. ■



INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTÉE 2024

Vous avez un enfant né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 ou vous emménagez sur la commune et souhaitez scolariser votre enfant à la rentrée de septembre 2024.

Vous pouvez dès à présent effectuer l'inscription auprès du service scolaire.

La fiche d'inscription est disponible sur le site internet de la mairie rubrique "Jeunesse". ■

UN PETIT AIR DE JEUX OLYMPIQUES CHEZ LES SCOLAIRES

Les olympiades des écoles à destination de tous les enfants du cycle élémentaire des 3 écoles de la commune sont organisées le mardi 30 avril au complexe sportif François-Régis Bériot.

La ville en partenariat avec l'AS.P.T.T. de Montbonnot Saint-Martin fera découvrir aux enfants différents déficits sportifs (non ouvert au public et aux parents pour des questions de sécurité et de gestion des enfants). ■



Renseignements auprès du service scolaire :

s.scolaire@saint-ismier.fr et par téléphone au 04 76 52 93 69.



DES RECETTES EN BAISSÉ, DES CHARGES EN HAUSSE.

Une équation difficile résoudre.

Pour la deuxième année consécutive, l'élément qui a le plus d'influence sur nos prévisions budgétaires est l'inflation. Elle s'applique bien sûr aux bases locatives qui déterminent le montant de nos revenus issus des taxes locales, mais cette augmentation de nos recettes est très loin de compenser celles de nos dépenses.

✓ **Nous observons** ainsi un resserrement dramatique de nos capacités d'épargne, à un point tel que pour la première année depuis que notre équipe est en responsabilité, cette épargne ne couvre pas la totalité de nos obligations de transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (obligations fixées par les règles d'amortissement).

Nous observons ainsi une augmentation de nos charges de fonctionnement réelles qui devraient s'élever à plus de 11%, alors que nos recettes vont légèrement régresser.

Les hausses de nos charges de fonctionnement hors masse salariale sont pour l'essentiel liées à la signature de nouveaux marchés – comme celui des assurances – pour lesquels nous avons beaucoup de difficultés à trouver des offres « raisonnables » ou que nous devons rectifier suite au constat de prestations de mauvaise qualité – comme celui des prestations de nettoyage.

La masse salariale va quant à elle augmenter dans des proportions importantes (+ 8,51%) mais pour les 2/3 du fait d'obligations légales qui s'imposent à la collectivité : augmentation de la part patronale des cotisations CNRACL, augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents, dissolution du Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Âgées (SIMPA) de Meylan – exigée par l'État – avec intégration forcée de 3 agents dans nos effectifs sans contrepartie financière suffisante, coût salariaux relatifs au recensement et aux élections européennes, application sur une année complète des décisions prises par le législateur courant 2022.

En 2022, des efforts importants ont été demandés aux services pour réduire leurs dépenses, ce qui a effectivement permis de les diminuer d'environ 8%, mais cet exercice a atteint ses limites et ne pouvait raisonnablement pas être maintenu à ce niveau pour 2023, ni être exigé pour 2024.

POUR CE BUDGET 2024, NOS ORIENTATIONS SONT LES SUIVANTES :

- maintien des taux des taxes locales (pas de modification),
- maintien des efforts demandés aux services tout en acceptant les dépenses qui ne peuvent pas être reportées trop longtemps,
- modération dans l'évolution de la masse salariale,
- recherche intensive de subventions pour les investissements.

« Tous ces efforts nous permettent de maintenir un niveau d'investissement significatif mais en forte baisse »

Tous ces efforts nous permettent de maintenir un niveau d'investissement significatif mais en forte baisse par rapport aux années précédentes, alors que nous entrons dans la phase active de la construction de notre futur centre technique municipal, pour lequel nous recourons à l'emprunt, ce qui nous est possible grâce à une très bonne situation financière en regard de la dette.

Chacun doit cependant comprendre que si nous arrivons encore cette année à proposer un budget équilibré, la dégradation de notre section de fonctionnement ne pourra pas être supportable pour le budget de 2025 si rien ne change. Au cours de cette année 2024, des décisions importantes devront être prises pour dégager de nouvelles ressources, soit par la diminution des dépenses, ce qui pourrait se traduire par l'abandon de certaines activités, soit par l'augmentation des tarifs de nos prestations ou, en dernier ressort, par une fiscalité supplémentaire. ■

BUDGET 2024

Question à :



François Olléon

Adjoint au maire chargé des finances, du développement économique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

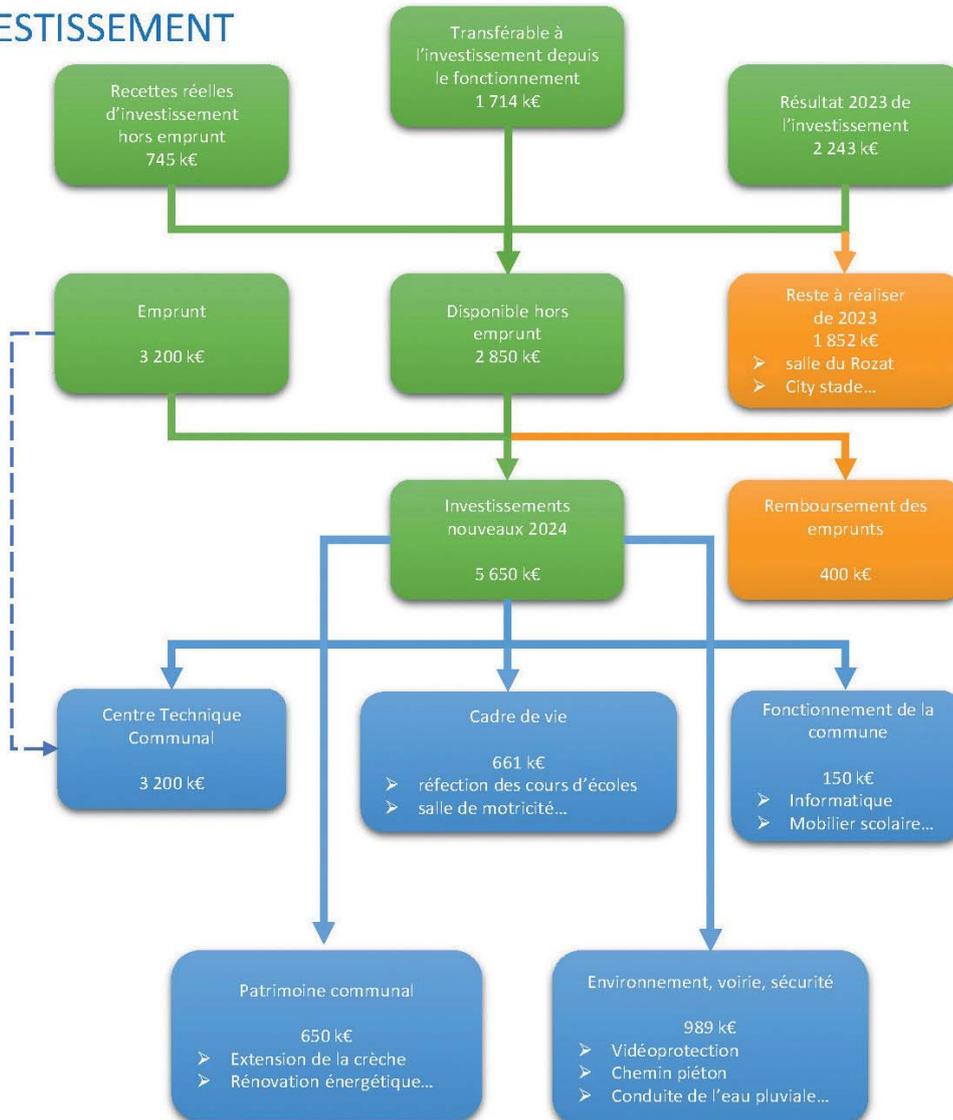
QUELS SONT LES GRANDS AXES DU BUDGET 2024 ?

" Pour cette année encore, nous arrivons à ne pas augmenter les impôts locaux malgré une inflation importante de tous nos coûts. Des efforts importants vont être demandés à nos services pour qu'il en soit de même l'an prochain ". ■

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Légende de l'illustration :

VERT : recettes de la commune

ORANGE : dépenses de la commune

BLEU : investissements nouveaux

: exemples



Chiffre clés

« 0% »

d'augmentation des taux de fiscalité en 2024 pour les ismériens. »



GROUPE DE LA MAJORITÉ

La commune investit pour améliorer le quotidien des Ismériens.

À Saint-Ismier, 2024 voit se concrétiser la livraison ou le démarrage de plusieurs projets d'importance.

Venant remplacer le skate park dépassé et devenu dangereux, le City Park est en place à l'Espace Bériot.

Les jeunes peuvent y pratiquer basket-ball et football en dehors de toute adhésion à un club. Une belle avancée pour notre commune, labellisée "Terre de Jeux 2024".

Le projet d'un coût de 100 000€, a été mis sur pied en synergie par les membres du Local Jeunes, les élus et services Jeunesse et Sports.

Et, si le budget le permet, un Pump Track pour VTT, BMX, skate et trottinettes viendra compléter le City Park en 2025.

Autre livraison prochaine : la salle du Rozat dont les Ismériens peuvent déjà constater l'embellissement au vu des façades rénovées.

La salle elle-même est en restauration complète et le chantier des escaliers et des abords va bientôt démarrer.

Le Local Jeunes n'a pas été oublié : il sera aussi entièrement remis en état avec un espace extérieur amélioré.

Le budget de l'opération est de 900 K€. 380 K€ ont couverts par la subvention Région et 75K€ par celle du Département.

Quant au Centre Technique Municipal (CTM), il vient d'être mis en chantier. Ce bâtiment innovant de 2 400 m² situé aux abords de la voie en S permettra de rassembler les différents services techniques de la commune alors qu'ils sont, pour le moment, situés en différents endroits du bourg.

À la demande de la mairie, les architectes ont réfléchi à une "architecture éco-responsable" faisant le meilleur usage des ressources locales. Le projet validé comporte l'utilisation de "béton de site", sa charpente tout comme sa structure seront fabriqués en bois des Alpes et des panneaux photovoltaïques assureront une production d'électricité suffisante pour les besoins du bâtiment. Si le budget de l'opération est important, 6M€ TTC, la vente des lieux utilisés actuellement viendra compenser l'investissement et permettra l'utilisation de précieux mètres carrés indispensables à nos obligations de construction.

Rendez-vous bientôt pour les inaugurations du City Park et de la salle du Rozat et en 2025 pour celle du CTM. ■

La majorité municipale.

GROUPE DE LA MINORITÉ

Projet antenne-relais au crêt des Vignes.

Vue son importance, nous relayons ici des extraits d'une pétition mise en ligne par le « collectif des Civets ».

« ...un projet d'installation d'une antenne-relais de 13 m (4G, prochainement 5 G) concerne le lieu-dit **le Crêt des Vignes** sur une parcelle appartenant à un particulier en plein milieu des champs... Cet espace naturel est un lieu connu de tous et partagé par toutes les générations. Il est régulièrement fréquenté... et apprécié pour sa vue, sa faune et sa flore. Plusieurs jeunes agriculteurs et producteurs y ont développé leur activité viticole, apicole ainsi que d'élevage... **Ce projet impacte fortement ces activités économiques, cet environnement, et la qualité de vie au sein de la commune** pour les raisons suivantes :

- l'implantation des antennes est au cœur d'une zone naturelle définie sur le PLU comme Couloir de Biodiversité (un élément essentiel de la conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes).
- l'implantation en plein champs, en bordure d'un sentier de randonnée très fréquenté, situé en bordure du parc naturel régional (PNR) de Chartreuse.
- dans cette zone, se situent des ruches... de nombreux animaux d'élevage (bovins et chevaux) ainsi qu'une faune sauvage abondante (lapins, chevreuils...).
- des enjeux sanitaires pour les enfants, les personnes sensibles... De nombreuses habitations à proximité de ces futures antennes.
- la préservation de notre mode de vie dans un cadre naturel.
- la dépréciation des biens immobiliers à proximité de ces antennes...

Notre commune est déjà bien équipée en fibre optique, le réseau téléphonique est bon, les habitants de St-Ismier bénéficient déjà d'un accès internet de qualité à haut-débit... La commune compte déjà 5 antennes 4G. Trois de ces antennes sont implantées sur de hauts pylônes (Plantées - Jacobins- Les Combes) et deux autres sur toiture. Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free couvrent St-Ismier à 100% en réseau mobile 4G... La couverture en 5G est déjà conséquente.

Ne serait-il pas temps d'arrêter cette course des opérateurs et de préserver notre environnement ?». ■

Groupe de la minorité.

Christian PICARD, Birgit JOSSELINE, Odile STIVALET



Claudine Gellens

Conseillère municipale
déléguee chargée de la
communauté d'intérêt du
bassin de vie et des relations
avec les communes qui la
composent



Proximité...

La CCLG soutient la dynamique agricole du territoire du Grésivaudan

Hasard du calendrier ou sensibilité de proximité, Le Grésivaudan a validé dès le conseil communautaire du 18 décembre 2023, la création d'un fonds de concours de 2 millions d'euros destiné à soutenir la transition agricole et une production alimentaire locale de qualité.

Cette initiative, inscrite dans le plan d'actions 2023-2026, représente une première étape significative pour répondre aux besoins des agriculteurs et des municipalités qui manquaient de ressources pour soutenir leurs initiatives territoriales. Le fonds de concours vise donc à résoudre diverses problématiques liées à l'agriculture : celles de l'eau, l'irrigation, l'alimentation des exploitations, l'enrichissement des coteaux, la préservation des espaces ouverts et celle de la lutte contre le morcellement de la forêt.

Une initiative qui s'appuie sur une collaboration entre différents vice-présidents ayant travaillé ensemble pour apporter des solutions concrètes.

Olivier Salvetti, vice-président à l'agriculture, souligne que le fonds de concours donne aux collectivités la possibilité de maîtriser le foncier agricole sans en devenir propriétaires.

À partir du 1^{er} janvier 2024, les communes pourront garantir l'usage agricole à long terme de terrains, conserver ou créer des sièges d'exploitation, maintenir des espaces ouverts, faciliter la transmission et ainsi créer une dynamique économique pour l'agriculture.

Les 2 millions d'euros accordés pour la période de janvier 2024 à décembre 2025, offriront la possibilité aux porteurs de projet de faire plusieurs demandes de subvention, avec un montant plafonné à 250 000 euros par projet. Olivier Salvetti considère cette dotation comme une "première victoire" et souligne l'importance de ce financement pour défendre une politique agricole et alimentaire en accord avec les enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux du Grésivaudan.

Via cette action, la CCLG démontre que la préservation des terres agricoles est devenue un

enjeu majeur pour notre territoire et suscite une volonté croissante de défendre la souveraineté alimentaire de la France et de relever les défis environnementaux auxquels les agriculteurs sont confrontés. ■





Un numéro de téléphone à connaître

La Communauté 360 répond, en Isère, au numéro vert Handicap : **0800 360 360** (service et appel gratuits), **du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00**. Ce numéro vert s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants et proches. Un conseiller vous répond et vous accompagne pour toute demande liée à une situation de handicap : difficulté d'accompagnement, recherche d'information sur les droits, demande d'orientation, accès à la culture, aux loisirs, aux sports, besoin de répit... et vous aide dans vos recherches d'une solution correspondant à vos besoins, près de chez vous. ■



L'AIDE AUX AIDANTS

Vous apportez de l'aide de façon occasionnelle ou régulière à un parent âgé... et vous vous interrogez sur l'avenir : comment continuer à l'accompagner ? Avant d'agir et penser solution, il est important de s'interroger sur soi et sur son proche.

« 1 proche, 1 solution » vous aide à vous poser les bonnes questions et trouver les solutions qui respecteront les envies et les besoins de vos proches tout en respectant les vôtres.

L'Association TASDA propose une démarche simple et en vidéo pour aborder les bonnes questions à se poser et ainsi trouver votre solution !

Une équipe de professionnels du bien-vieillir (gérontologue, ergothérapeute, psychologue...) a développé des vidéos et un carnet de bord pour vous guider. ■



i **Pour plus d'informations :**
<https://www.tasda.fr/pourlesproches>
04 58 00 38 86

FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

Vous-même ou un proche êtes en situation de handicap et vous habitez à Saint-Ismier ? Vous rencontrez des difficultés ou vous avez des suggestions à proposer ? Afin d'améliorer votre vie quotidienne au sein de notre village faites-en part au CCAS. •

i **Plus d'infos : CCAS 04 76 52 52 25**
social@saint-ismier.fr

PERMANENCES D'ACCUEIL TOUT PUBLIC EMPLOI – FORMATION

Une permanence d'information et d'orientation sur les questions de l'emploi et de la formation a lieu chaque semaine dans six communes du Grésivaudan.

Ouvertes à tous et toutes, avec ou sans rendez-vous, quelle que soit la commune de résidence. Ces permanences visent à proposer un premier niveau de réponse ou de conseil à tout habitant en recherche d'emploi ou salarié.

Des chargés d'accompagnement professionnel de la communauté de communes Le Grésivaudan vous reçoivent :

À Saint-Ismier, en mairie : le mardi après-midi

À Crolles, en mairie : le jeudi après-midi
Au Touvet, à la Maison des associations : le mardi matin

À Goncelin, en mairie : le lundi après-midi
À Pontcharra, à l'Espace France services intercommunal : le lundi matin

À Villard Bonnot, cet accueil est assuré par l'association AGI tous les mercredis de 9h à 11h en mairie. ■

i **Pour plus d'information, vous pouvez contacter directement les mairies ou la communauté de communes à l'adresse : plie@le-gresivaudan.fr**



Animations Séniors

« **LES ATELIERS MÉMOIRE** » vous proposent de petits exercices variés sous forme ludique, pour faire travailler vos méninges dans un esprit de convivialité (exercices de mémorisation, jeux de logique, énigmes mathématiques, dictée, jeux de mots et d'écriture...).

• **Les vendredis hors vacances scolaires, de 9h30 à 10h30 et de 10h45 à 11h45** dans la salle Grand Pic de la Maison Belledonne.
Sur inscription auprès du CCAS (nombre de place limité) : 04 76 52 52 25 - social@saint-ismier.fr

.....
« **LA CAUSETTE** » : Émilie, animatrice de lien social, vous attend pour échanger autour d'un café ou d'un bon chocolat chaud.

• **Les mardis matin (hors vacances scolaires) entre 9h30 et 11h** au bar restaurant « Chez Martinet » (Place de l'église)
Pas besoin de s'inscrire, on vient et on part quand on veut.

.....
LES CINÉ SÉNIORS : une fois par mois, le lundi après-midi, vous avez la possibilité d'assister à la projection d'un film au cinéma de l'espace Aragon (Villard Bonnot). Un car vous y emmène gratuitement.

• **Date des prochains ciné-séniors :**
lundi 11 mars, lundi 8 avril, lundi 13 mai
Sur inscription auprès du CCAS.
Prix de la séance : 6€.

.....
LES CAFÉS LECTURE : un rendez-vous mensuel, le mardi après-midi, à 15h, à la médiathèque, pour découvrir des auteurs et partager ses coups de cœurs littéraires

• **Date des prochains café lectures :**
mardis 12 mars, 30 avril et 28 mai de 15h à 16h15
Entrée libre ■

DISPOSITIF CANICULE 2024



Vous ou l'un de vos proches rencontrez des difficultés en cas de forte chaleur ? Pensez au plan canicule et au registre des personnes isolées !

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence pour des risques exceptionnels tels que la canicule, les services préfectoraux demandent aux CCAS de tenir à jour un registre des personnes âgées ou en situation de handicap, fragiles (au niveau santé) et isolées (sans visite à domicile régulière de la famille ou de professionnels). Ce registre cible les personnes pour lesquelles un épisode de très grande chaleur peut représenter un danger.

Le CCAS invite les personnes qui se sentent concernées à s'inscrire sur ce « registre communal » pour cette année 2024. L'inscription est volontaire. Elle peut être faite par un proche (famille, amis, voisins...) mais la personne à inscrire devra dans tous les cas donner son accord au préalable.

En cas de déclenchement d'alerte canicule par la Préfecture de Grenoble, l'équipe du CCAS appellera directement et régulièrement les personnes recensées pour s'assurer que tout va bien, et pour rappeler les consignes élémentaires afin d'éviter les risques de déshydratation (bien boire, se rafraîchir le corps...). En cas de problème, elle alertera le professionnel de santé compétent ou les secours ainsi que la famille.

Comment s'inscrire ?

Compléter un formulaire disponible auprès du CCAS :

- sur simple appel téléphonique au **04 76 52 52 25**
- par mail : social@saint-ismier.fr
- auprès de l'**accueil de la mairie**

Pour tout renseignement sur notre dispositif canicule, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04 76 52 52 25.

Numéro utile :

La plateforme téléphonique « **Canicule info service** » au **0800 06 66 66**, permet d'obtenir également des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. ■

VIEILLIR CE N'EST PAS TOUJOURS FACILE MAIS PEUT SE VIVRE SANS TRISTESSE !



Le grand âge est une période de vulnérabilité. Peuvent survenir le deuil, la défaillance de la mémoire ou la baisse d'acuité visuelle ou auditive. Les problèmes de santé peuvent s'accumuler. Ce sont autant d'éléments qui peuvent être difficiles à vivre. Pour surmonter ces périodes de déprime qui empêchent de profiter pleinement de la vie, le C.C.A.S.

vous propose une aide. Une conférence ouverte aux proches sur le thème : « La tristesse n'est pas une fatalité ! » (Surmonter le mal être quand on avance en âge). Dans un deuxième temps, les personnes intéressées (de +80 ans) pourront participer à un cycle de groupe de paroles animé par une psychologue et par l'agent de lien social du C.C.A.S. L'objectif de ce groupe de paroles, sera, dans un esprit respectueux et bienveillant, de rendre la vie plus belle en développant des ressources pour faire face à des événements difficiles. ■

 **Informations et inscriptions au CCAS :**
04 76 52 52 25 / social@saint-ismier.fr



Nicole Méheux, un sens civique hors du commun

Isméruisienne de longue date,

engagée à la médiathèque de Saint-ismier pendant une trentaine d'années, Nicole vient de mettre un terme à ses activités de bénévole au sein de l'association "L'Orangerie". La mairie a souhaité lui rendre hommage et, pour faire plus ample connaissance, nous l'avons rencontrée à la Résidence Services Seniors de Biviers où elle vient d'élire domicile. Nous avons évoqué avec elle devant ses albums de photos sa vie bien remplie.

Née à Paris avant la seconde guerre mondiale, à l'issue du conflit, en 1945, Nicole a quitté la Tronche avec sa mère et ses quatre frères pour suivre son père, médecin militaire posté en Allemagne.

De retour à la Tronche après 4 ans d'exil, elle a été une des encore rares jeunes bacheliers puis s'est mariée avant sa majorité alors fixée à 21 ans.

Le couple a eu 5 enfants, 4 garçons et une fille. C'est dire si Nicole était occupée ! Ceci ne l'a pas empêchée de s'adonner à des activités bénévoles ou de faire du sport. La famille, comme beaucoup d'autres de l'après-guerre, a pratiqué les vacances à bicyclette, les enfants sur le porte bagages ou suivant sur leurs propres vélos. Un été, la famille a campé et roulé pendant 800 km...

En termes de bénévolat, quand ses enfants les plus grands ont été élevés et qu'elle n'avait plus en charge qu'un "petit dernier", Nicole qui avait "du temps à donner" dit avoir été contente de s'occuper à "quelque chose d'intelligent".

Son désir de se rendre utile, toujours très présent chez elle, l'a conduite à participer à l'aventure de la création de l'association des bibliothécaires bénévoles qui à l'origine faisait intégralement



tourner le service installé dans un minuscule local de l'ancienne mairie.

Ces dames ne se contentaient pas des tâches liées au fonctionnement de la bibliothèque, elles organisaient aussi des spectacles de conte pour enfants et y participaient. Elles faisaient "tout" elles-mêmes, histoires, décors, costumes et interprétation. Nicole pense qu'à cette époque elle passait souvent l'équivalent d'un temps plein à son bénévolat.

Depuis ces débuts artisanaux, la bibliothèque, devenue médiathèque a été municipalisée le 14 septembre 2007 et a déménagé à l'Orangerie mais les bénévoles de l'association "L'Orangerie" participent toujours activement à son fonctionnement, en assurant le service au public avec les agents municipaux de la médiathèque, en aidant à l'accueil des classes, en équipant et reliant les livres. C'est ainsi que Nicole a travaillé avec Marie-Angèle Guichard, l'actuelle responsable de la médiathèque et son équipe et avec l'association "L'Orangerie" présidée à l'heure

actuelle par Marie Catherine Ozil.

Ces dernières années, Nicole qui faisait aussi de petites réparations, s'était peu à peu spécialisée dans la couverture de livres car, rapide, fiable et productive elle savait le faire vite et bien. " 60 bouquins dans la matinée" nous dit-elle. De plus, pour cette tâche qui demande application et soin, elle n'avait pas beaucoup de concurrence. Les amateurs sont rares.

Désormais installée confortablement dans sa résidence et déchargée de ses tâches à la médiathèque qu'elle fréquente encore, Nicole se montre toujours volontaire, elle essaie de contribuer à la vie communautaire, de rendre service. On ne se refait pas ! ■



C'est ce dévouement exemplaire que nous saluerons lors d'une remise de médaille de la ville à Nicole le **jeudi 28 mars 2024 à 9 heures**. Cette cérémonie est ouverte à tous les adhérents de la médiathèque dans la salle des mariages. ■



Spectacle musical "Loupiote"

Un spectacle musical et visuel pour les tout-petits, de 1 à 5 ans, une création de la compagnie Libre & rit.

"Loupiote", c'est la rencontre de deux lapins qui se retrouvent au cœur de la forêt pour se confier un secret. Avec humour et complicité, les deux amis dressent un portrait original et surprenant de cet animal emblématique qu'est le loup !

L'histoire avance à hauteur d'yeux des enfants. Quelques notes d'accordéon, trois accords de ukulélé, un rétroprojecteur qui met en scène l'histoire... Les tableaux s'animent joyeusement pour les petites oreilles et les grands yeux !

Conte librement inspiré de l'album « Moi j'ai peur du loup d'Emilie Vast » (éditions MeMo). ■

i **Mercredi 13 mars à 10h30,**
en salle des mariages.
Entrée gratuite, sur réservation



Lire...

Lire, c'est voyager; voyager, c'est lire
(Victor Hugo).

Le « Café-Lecture... » invite les auteurs/lecteurs du collectif de « Nouvelles au balcon ». Ce groupe de bénévoles s'est formé à la lecture à voix haute. Ils liront des extraits des recueils de nouvelles écrites par des auteurs en herbe et publiées chaque année depuis 2020 par les Éditions du Reflets avec la contribution des bibliothèques des Balcons de Belledonne, et le soutien de la communauté de communes Le Grésivaudan. ■

i **Mardi 12 mars de 15h à 16h30,**
à la médiathèque.
Entrée gratuite, sans réservation.

Les apprentis jardiniers sont de retours

Pour continuer la décoration des parterres de pelouse de la médiathèque débutée en 2023, les services techniques et les bibliothécaires proposent aux enfants de 4 ans et plus de poursuivre la plantation de bulbes et de participer ensuite à un atelier de fabrication d'épouvantails pour jardins ou balcons. Chaque enfant aura la chance d'emporter son godet contenant un bulbe et son épouvantail. ■

i **Mercredi 3 avril à 10h30,**
en médiathèque.
Entrée gratuite, sur réservation





Le temps des histoires : le goûter d'anniversaire

Les bibliothécaires Jeunesse invitent les petits de 4 ans et plus à venir écouter des histoires autour du thème de l'anniversaire. Les enfants participeront ensuite à un atelier créatif et festif de décoration de cup cakes. ■

i Mercredi 10 avril à 10h30 à la médiathèque.
Entrée libre. ■



Spectacle de conte des arts du récit

« L'Oiseau Marabout ou le rêve à portée d'aile ».

Le festival des Arts du récit en Isère nous propose un spectacle de conte pour tout public à partir de 8 ans. Ce spectacle créé et joué par Isabelle Fesquet, conteuse professionnelle, est soutenu par le réseau des bibliothèques du Grésivaudan. Il aura lieu sous le chapiteau installé pour l'occasion devant la médiathèque. ■

i Mercredi 22 mai à 16h30 devant la médiathèque.
Entrée gratuite, sur réservation.



© Anne Vallier

Bédéphiles, votre avis compte !

Découvrez et empruntez le nouveau cru de l'édition 2024 avec 13 bandes-dessinées et mangas !

Lisez au moins 7 titres de la sélection et notez vos lectures en ligne sur le site www.alice-et-clochette.fr.

Si vous voulez participer au vote du prix de la BD Alice et Clochette contactez la médiathèque. Le vote sera clôturé courant juin 2024. ■

Règles de prêt, le règlement change

Afin de se conformer aux nouvelles modalités de prêt et de réservation votées par la communauté de communes Le Grésivaudan, la médiathèque de l'Orangerie modifie son règlement intérieur. Elle fait aussi le choix de maintenir ses tarifs d'adhésion, inchangés depuis 2016, ainsi que la gratuité d'emprunt pour les enfants de moins de 13 ans. Elle décide également de supprimer la pénalité de retard.

Prêts et retours :

Plus de 420 000 documents (livres, revues, dvds, cds...) sont disponibles au prêt dans les 36 bibliothèques du réseau avec votre carte de lecteur universel le « Pass culture ». Les nouvelles règles d'emprunt sont simplifiées et tiennent compte de l'arrivée de nouveaux supports dans vos médiathèques tels que les jeux de sociétés, les jeux vidéo et les disques vinyles. Elles vont aussi favoriser une meilleure circulation des documents par la navette inter-bibliothèque.

- Règles d'emprunt sur l'ensemble du réseau :

15 imprimés, 5 CD, 5 DVD, 2 jeux de société*, 1 jeu vidéo*, 1 vinyle*, 1 kamishibai* et 1 liseuse*

- Règles d'emprunt de nouveauté :

3 imprimés, 3 CD, 3 DVD, 2 jeux de société*, 1 jeu vidéo*, 1 vinyle*, 1 kamishibai*

- Durée du prêt :

3 semaines avec possibilité de prolonger 2 fois 3 semaines sauf les documents réservés. Cette prolongation peut s'effectuer sur place dans les bibliothèques ou sur le site Internet du réseau, en vous connectant à votre compte lecteur.

* documents à retirer et rendre uniquement dans la bibliothèque de prêt.

Votre abonnement vous donne accès gratuitement, via le portail des bibliothèques du Grésivaudan, aux ressources numériques en ligne ainsi qu'aux livres numériques proposés par le réseau. Bonne lecture ! ■

i <https://bibliotheques.le-gresivaudan.fr>



MUSIQUE EN FÊTE AU LYCÉE HORTICOLE

Pour ouvrir l'année 2024, l'AMZOV a donné un remarquable concert au lycée horticole de Saint-Ismier. Nadia Khenniche, directrice de l'école de musique, et Magali Buguet, conseillère principale d'éducation du lycée, s'étaient en effet entendues pour proposer au public un programme festif et récréatif, avec une dimension didactique pour des élèves de 15 à 18 ans peu familiers des répertoires jazz et classique, ou du contact avec des musiciens « en live ».

Le jeune public a été pleinement conquis par les interprétations livrées par les deux orchestres de l'AMZOV. Aux cuivres tamisés ou aux solos de guitare basse de l'atelier jazz, ont succédé le lyrisme et la fougue de l'AMZOV Orchestra devant une salle comble. Succès total pour cette expérience musicale, amenée à se renouveler très prochainement.

Consultez régulièrement le site de l'AMZOV (amzov.fr) pour ne manquer aucune date. ■



FRELON ASIATIQUE : LES ACTIONS POUR SE PROTÉGER



Très facilement reconnaissable (pattes jaunes, couleur foncée, segments jaunes sur l'abdomen et couleur orangée en bas de l'abdomen et sur la tête), le frelon asiatique sévit dans notre vallée depuis 3 ans.

Si l'insecte seul n'est pas particulièrement dangereux, sa piqûre est néanmoins douloureuse et le danger devient très réel si on dérange un nid. Or il est très courant de le faire, en début de saison, car la plupart des

nids dits « primaires » sont positionnés dans des buissons ou des abris souvent à hauteur d'homme.

Les futures reines de colonies de frelons passent l'hiver seules, cachées dans des arbustes. Au mois de mars, les survivantes sortent et édifient un nid dit « primaire ». Il est petit car la reine est seule pour le construire, pondre des œufs (un par jour au début) et pour nourrir les larves.

Au mois de juin, forte de 100 ouvrières, la colonie déménage et fabrique un nouveau nid, en général assez haut dans les arbres. Il va grossir jusqu'à atteindre une taille de 1 mètre de diamètre maximum et abriter jusqu'à 3 000 ouvrières en septembre-octobre. En fin d'année, tous les individus meurent de froid sauf les femelles fécondées (environ 500 par nid) qui essaient de passer l'hiver pour recommencer le cycle l'année d'après.

Le frelon asiatique est d'autant plus dangereux qu'il contribue grandement à l'écroulement de la population d'insectes autochtones, notamment des abeilles. Sans prédateur, il doit être piégé pour limiter sa progression. Il existe un programme national et régional de piégeage très simple. Les données sont centralisées par le Groupe de Défense Sanitaire Apicole (G.D.S.A.). Les apiculteurs de Saint-Ismier ainsi que ceux de la vallée du Grésivaudan participent à cette campagne et cherchent du renfort. À tous ceux d'entre vous qui sont volontaires pour participer à cette campagne de piégeage, merci de vous faire connaître auprès de l'association.

Vous pouvez également déclarer les nids repérés. Pour cela, il suffit d'aller sur le site www.frelonsasiatiques.fr chaque déclaration est traitée. ■



**Contact : Henri SORS – h@sors.net
Association Apicole de Saint Ismier :
apicole.stismier@gmail.com**

FESTIVITÉS À L'EPHAD "LA VILLA DU ROZAT"

Cette année, la Direction et le personnel de la Villa du Rozat ont pris la décision d'innover et de transformer le traditionnel repas de Noël en buffet dînatoire de Noël. Et pour rendre les fêtes de fin d'année plus conviviales, Maud Deloux, Directrice a invité, le 22 décembre 2023, les familles et bénévoles à partager ce buffet de Noël avec les résidents.

La soirée a débuté par un pot d'accueil et la

réalisation de photos souvenirs puis la compagnie Fylifolia a joué son spectacle « Retour à la terre » devant un public très nombreux. La soirée s'est terminée par le partage autour du buffet, moment très apprécié tant par les résidents, les familles que par le personnel. ■



MUSICIENS, CHANTEURS... LA SCÈNE EST À VOUS !



Vendredi 21 juin, une ambiance festive et musicale accueillera, en fin de journée, l'arrivée de l'été, à Saint-Ismier.

La programmation est en cours d'élaboration et donc nous n'en dévoilerons pas tous les secrets, mais nous prévoyons un franc succès car il y en aura pour tous les goûts et tous les styles. C'est d'ailleurs là que vous pouvez entrer en scène !

Chanteur solo, en groupe ou instrumentiste, la mairie vous laisse la possibilité de vous produire sur scène. ■

i Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit d'écrire à : evenementiel@saint-ismier.fr.

À noter dans votre agenda :

LUNDI 20 ET MARDI 21 MAI
20H30

Chorale ÉquiNoX « Mélodies »

Espace Agora

www.ensemble-equinox.com

Billetterie sur Helloasso.com ■

.....

SAMEDI 25 MAI
18H00

Ensemble vocal féminin Luscinia
Église

Réservation :

ensemblevocalluscinia ■

.....

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI
7H00 – 18H00

Exposition de dessins, peinture de la

Maison Pour Tous

Salle Saint-Philibert

Entrée libre ■

TOUT, TOUT, TOUT VOUS SAUREZ TOUT SUR LES J.O.

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la ville de Saint-Ismier, labellisée Terre de Jeux, propose une exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté » retraçant en détail et de manière pédagogique, les 30 premières éditions de l'événement. Cette rétrospective se déroulera du 27 au 31 mai dans la salle des mariages à la Mairie, en partenariat avec la CASDEN*

Après des siècles d'éclipse, les Jeux Olympiques renaissent symboliquement en Grèce, à Athènes en 1896. Aujourd'hui, le mouvement olympique s'affirme comme un des premiers acteurs mondiaux. Ancrés dans le contexte politique et géopolitique, les mouvements démographiques, les flux migratoires et les changements sociaux, les Jeux Olympiques et Paralympiques deviennent une vitrine de l'Histoire et à chaque, olympiade, offrent un regard sur une époque, mais aussi sur le monde.

Les différentes éditions de ces olympiades parcourent le monde réunissant des athlètes, femmes et hommes qui réalisent chaque fois de véritables exploits et écrivent une page exceptionnelle du dépassement de soi. Ces histoires individuelles, ces destins extraordinaires mettent en lumière des valeurs citoyennes qui permettent d'éclairer l'histoire et le présent autrement.

L'exposition met en exergue des récits hors normes, de sportives et de sportifs, qui ont marqué de leurs engagements l'histoire contemporaine.

i * Caisse d'aide sociale de l'Éducation nationale, banque coopérative de toute la fonction publique française



20
TERRE
DE JEUX
24

UNE NOUVELLE SAISON CULTURELLE SE DESSINE !

À peine, la saison culturelle 2023-2024 est-elle terminée qu'une nouvelle s'offre à vous ! Comédies, théâtres, concerts, danses... L'équipe de l'Espace Agora vous a concocté une programmation riche en qualité, en diversité et en surprises.

De nombreux artistes et de nouveaux spectacles seront à découvrir prochainement à L'Espace Agora ! Et pour vous aider à choisir vos spectacles de l'année nous vous les présenterons en avant-première lors d'une soirée conviviale dont nous vous préciserons la date dans le prochain numéro. ■

i La billetterie ouvrira courant juin sur agora-saint-ismier.com ainsi qu'à l'accueil de la mairie.



Spectacles de la programmation 2023/2024 de l'Espace Agora ■ **Billetterie sur : agora-saint-ismier.fr ou à l'accueil de la mairie**



LOVE LETTERS, LETTRES D'AMOUR

Et voici, un moment de théâtre qui, interprété par les plus grands acteurs, continue de faire le tour du monde. Tout au long de leur vie Melissa et Andy se sont aimés de loin, par correspondance, sans jamais pouvoir être ensemble. Le destin, la vie, les rencontres les ont rapprochés puis éloignés. Jamais ils n'ont cessé de s'écrire. Au fil de leurs échanges, on ressent l'amitié taquine de l'enfance, la passion adolescente, la complexité des sentiments mêlée aux espoirs et désillusions de l'âge adulte. Leur relation épistolaire est à la fois drôle, tendre et d'une réalité bouleversante. De l'enfance à l'âge mûr, un homme et une femme que tout sépare, s'écrivent, liés par quelque affinité secrète, sans doute, sans qu'ils le sachent, l'amour. Nicole Vautier et Jean-Vincent Brisa incarnent à merveille ce couple chez qui l'enfance et l'adolescence se prolongent idéfiniment. ■

i Réservation à l'accueil de la mairie ou en ligne sur agora-saint-ismier.fr



AGENDA

Mars

mardi 12 mars

15h00
CAFÉ-LECTURE
→ *Médiathèque*

Entrée libre sur réservation

mercredi 13 mars

10h30
SPECTACLE MUSICAL
→ *Salle des mariages*

Entrée libre sur réservation

jeudi 21 mars

20h30
BALLET NATIONAL DE GEORGIE
→ *Espace Agora*

Complet

vendredi 22 mars

20h30
CONCERT CHORALE ET ORCHESTRE
→ *Église*

Information : rotary-jardin.org/

jeudi 28 mars

20h30
LETTRES D'AMOUR



→ *Espace Agora*

Billetterie en ligne ou à l'accueil de la mairie

Avril

mercredi 3 avril

10h30
ATELIERS LES APPRENTIS JARDINIERS
à partir de 4 ans



→ *Médiathèque*

Entrée libre sur réservation

dimanche 7 avril

9h00-17h00
SALON DU GEEK
→ *Espace Agora*

Entrée : 3 euros

mercredi 10 avril

10h30
LE TEMPS DES HISTOIRES
à partir de 3 ans

→ *Médiathèque*

Entrée libre

vendredi 19 avril

14h30
LES PETITS SPORTIFS ANIMATIONS FESTIVES

à partir de 3 ans

→ *Parc de la Mairie*

Gratuit

mercredi 24 avril

de 8h30 à 12h00
et de 16h00 à 19h30
COLLECTE DE SANG
→ *Espace Agora*

mardi 30 avril

JOURNÉE OLYMPIQUE
→ *Écoles primaires de Saint-Ismier*
→ *Stade J.P. BÉRIOT*

Mai

mercredi 1^{er} mai

7h00 – 17h00
VIDE-GRENIERS DU LYCÉE HORTICOLE
→ *1 chemin de Charvinière*

mercredi 8 mai

9h30
MÉMORIAL DOYEN GOSSE

10h
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
→ *Place de l'église*

lundi 20 et mardi 21 mai

20h30
CHORALE ÉQUINOX « MÉLODIES »
→ *Espace Agora*
Billetterie sur Helloasso.com

mercredi 22 mai

16h30
LES ARTS DU RÉCIT



→ *Devant la médiathèque sous chapiteau*

Entrée libre sur réservation

samedi 25 mai

8h30 – 15h00
VIDE-GRENIERS « SPÉCIAL KIDS »
→ *Cours élémentaire école Clos Marchand*

18h00
ENSEMBLE VOCAL FÉMININ LUSCINIA

→ *Église*

Réservation : ensemblevocalluscinia

samedi 25
et dimanche 26 mai

7h00 – 18h00
EXPOSITION DE DESSINS, PEINTURE DE LA MAISON POUR TOUS
→ *Salle Saint-Philibert*
Entrée libre

du 27 au 31 mai

EXPOSITION SUR LES JEUX OLYMPIQUES



→ *Salle des mariages en mairie*

Entrée libre